



AFTC MP

ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS
ET CÉRÉBRO-LÉSÉS MIDI-PYRÉNÉES

L'AFTC est une association régionale qui accompagne les familles de personnes cérébrolésées :

- Soutien psychologique,
- Groupes de paroles,
- Conseils dans le cadre de la procédure d'indemnisation,
- Aide administrative (dossiers MDPH, CAF,...),
- Défense et représentation des personnes cérébro-lésées et leurs familles auprès des instances administratives : MDPH,ARS, Commissions d'accessibilité...
- Création de structures adaptées comme des Foyers d'accueil médicalisés, des M.A.S., des Accueils de jour, des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), des Logements partagés...
- Prévention des accidents de la route,
- Actions interassociatives en faveur des droits des personnes handicapées.



AFTC MP

1 allée de la Pradine - BP 90124

31772 COLOMIERS CEDEX .

Tél. : 05 61 78 50 58

Email : aftc.mp@traumacranien.org

Site : www.traumacranien.org

SIRET 433 697 760 000 26- APE/NAF 8899B

Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, déclarée à la Préfecture de Haute-Garonne n° W313004065 habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux par la DGI, déclaration d'activité de formation n° 11 75 43101 75.



Logements Partagés
pour
personnes cérébrolésées.

Un concept innovant
pour répondre aux souhaits
des personnes handicapées.



C'EST LEUR PROJET...

Claire, Gaëtan, Camille, Arnaud et Virginie sont porteurs de lésions cérébrales.

Ils ont subi un traumatisme crânien, un AVC ou une anoxie cérébrale.

Depuis, ils sont **handicapés**. Ils ne peuvent plus faire ce qu'ils faisaient avant et ne peuvent plus vivre de manière autonome, sans aide. Ils ont des problèmes pour parler, pour se souvenir, pour s'organiser, pour se concentrer ou et parfois pour se mouvoir ou se déplacer.

Ils vivent en établissement ou bien chez leurs parents, alors qu'ils sont majeurs depuis longtemps.

Leur souhait serait d'**habiter ensemble**, pour ne pas se sentir seuls, mais dans un **cadre familial et surtout convivial, en milieu ordinaire**.

Ils voudraient avoir plein d'**activités dans la cité**, dans des clubs ou des associations, **comme tout le monde**.

Ils aimeraient aller en petit groupe au cinéma, au théâtre, au restaurant, tout près de chez eux.

Ils souhaiteraient habiter dans un **logement adapté** à leur handicap, pas trop cher au regard de leurs faibles revenus.

Ils **partageraient** le loyer, les charges et les courses.

Les professionnels du soin, le kiné, l'orthophoniste, le médecin... ils voudraient pouvoir les choisir.

Leur projet serait de **partager** les heures d'aide humaine, afin d'avoir la possibilité de solliciter de l'aide à tout moment du jour et de la nuit. Ils se sentiraient ainsi en **sécurité** et leur famille serait soulagée.

....AIDONS-LES A LE REALISER



LE CONCEPT

«Logements Partagés»

- Le principe : quatre personnes cérébrolésées vivent en **colocation** dans un logement social, adapté à leur **handicap**.
- Ils partagent des espaces et des moments de vie.
- Ils bénéficient d'un espace personnel au sein du logement (chambre, salle de bain).
- Ils paient leur quote-part pour le loyer, les charges, les courses, le ménage etc.
- Les heures d'**aide humaine dont chacun bénéficie**, permettent une présence 24h/24.
- Ils font appel au même service prestataire d'auxiliaires de vie, qui fournit une équipe de professionnels volontaires et formés à ce type de handicap.
- Un **service médico-social** les accompagne dans la réalisation de leur projet de vie et les aide à s'insérer dans le groupe et dans leur vie sociale.
- Le porteur du projet "logements partagés" est l'AFTC, association de familles, qui intervient pour faciliter la gestion et organise l'**intermédiation locative avec le bailleur social**.